

---

**SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**

---

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 15 février 2024 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Marie-Élaine Desmarais, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Jude Gosselin, Shannon Jackson, Frédéric Jubinville, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Karim Mzabi, Patrick Noël, Katelyn North, Moses Nyongwa, Étienne Rivard, Beydi Traoré, Jean Valenti, Darcelle Vigier, Christian Violy, Faiçal Zellama

Absences motivées : Jani Comeault, Paul Morris, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Anne Séchin

Absences : Ndeye Rokhaya Gueye, Michelle Kambire, Yaya Mane, Anne-Marie Maupertuis, Macoura Ndao

Observateurs : Reine-Marie Guillermic, Johana Gutierrez, Nabil Hleli, Nathalie Roche

Personne-ressource : Debra Radi

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

---

**Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A1. Adoption de l'ordre du jour

**SÉNAT-150224-1** **PROPOSITION** : Aileen Clark / Hélène Archambault

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 15 février 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

**Section B : PROCÈS-VERBAL**

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024

**SÉNAT-150224-2** **PROPOSITION** : Paul Brochu / Marie-Élaine Desmarais

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 25 janvier 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE  
1 abstention

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023  
Aucun.

**Section C : CABINET DE LA RECTRICE**

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice fait un sommaire de certains dossiers d'actualité présentés dans son rapport. Elle fait aussi mention que selon les données présentées au Sénat de l'Université du Manitoba, 24 membres de la population étudiante de l'USB ont complété leur programme d'études universitaires depuis la collation des grades de l'automne 2023.

- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Aucun rapport.

**Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

- D1. Anthropologie

La rectrice invite les membres du Sénat à se référer au document reproduit à l'annexe D1.

**SÉNAT-150224-3 PROPOSITION** : Patrick Noel / Paul Brochu

Que le Sénat recommande au Bureau des gouverneurs de maintenir le poste en anthropologie par respect pour la mission universitaire qu'il est tenu de protéger.

18 en faveur  
10 abstentions  
ADOPTÉE

Elle cède ensuite la parole au proposeur avant d'inviter les membres du Sénat à s'exprimer sur la proposition.

Frédéric Jubinville rejoint l'assemblée à 11 h 45.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), Peter Dorrington, explique qu'il y a des besoins pressants qui sont multiples, incluant les défis liés au financement, ce qui engendre la nécessité de faire des choix difficiles. Sa recommandation est de ne pas pourvoir le poste en 2024-2025, tout en précisant que l'administration croit dans la Faculté des arts, comme le démontre les nouveaux postes et programmes que l'on crée ces dernières années. Le VRER confirme que, malgré la décision de ne pas combler le poste, l'Université compte maintenir la mineure et la majeure en anthropologie.

Le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences (FAFS), Alexandre Brassard, affirme que la question du poste en anthropologie a été discutée lors de l'évaluation du bac général, lors d'une réunion du Département de sciences humaines et sociales, et lors de la dernière assemblée du Conseil pédagogique de la FAFS. Il souligne comprendre les points de vue des membres du corps professoral tout en reconnaissant que les ressources de notre établissement sont limitées, ce qui impose parfois des choix difficiles. Puisque la majeure et la mineure en anthropologie sont maintenues, il explique comment la Faculté procèdera pour continuer à offrir cette discipline sans poste professoral. Des chargés de cours seront embauchés pour enseigner en présentiel ou à distance. Les quelques étudiants qui achèvent présentement des mineures ou majeures en anthropologie seront personnellement assistés par le décanat et par la conseillère en orientation pour les aider à compléter leurs parcours en priorisant l'offre des cours dont ils ont besoin, en identifiant des

cours pertinents à l'Université du Manitoba, et en offrant des cours en tutorat. Les étudiants qui souhaitent entreprendre une mineure ou une majeure seront informés à l'avance des contraintes.

Une discussion s'ensuit, notamment sur les points suivants :

- Clarifications quant à la cohérence suivie à l'interne afin de bâtir le continuum éducatif en français de même que veiller à la pérennité et l'expansion des programmes;
- Importance de l'anthropologie comme discipline;
- Préférence de la population étudiante pour les cours en présentiel;
- Importance d'une offre active de cours;
- Défis de vivre à l'intérieur de nos moyens et faire des choix
- Précisions diverses en lien avec le remplacement ou non lors d'un départ ou d'un départ à la retraite, la création récente de divers postes et la question de faire appel à des chargés de cours.

Beydi Traoré rejoint l'assemblée à 12 h 02.

Le sénateur Daniel Gagné demande un vote secret.

La secrétaire générale invoque un point d'ordre pour préciser qu'un membre du Sénat peut en tout temps demander un vote secret.

Un sénateur demande si les votes reçus par courriel de la part de deux sénateurs seront comptabilisés. La sénatrice Cwikla invoque un point d'ordre concernant ces votes et cite le code Morin qui spécifie que le vote des personnes absentes ne sont comptabilisées, car elles n'ont pas entendu les délibérations.

#### **Section E :**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dans l'absence de la sénatrice Séchin, la rectrice lit la question posée :

*Merci, Madame la Secrétaire générale, d'avoir relevé ce bris de procédure auquel nous avons par ailleurs été sensibles dès la réunion d'hier. Par souci de transparence et de rigueur, il me semble impératif de soulever un autre bris de procédure qui a eu lieu pendant la réunion du Sénat du 25 janvier.*

*Le Code Morin prévoit en effet que lorsqu'une proposition ou un amendement sont sur la table, la procédure à suivre, exclusivement est : Proposition, appui, débat et vote.*

*Or, le sénateur Jude Gosselin a demandé s'il lui était possible de suggérer un amendement à la proposition, et une discussion a suivi avant que le sénateur Patrick Noël ne formule nommément la proposition d'amendement, à savoir l'ajout séance tenante de deux professeurs dans la composition du comité de direction du Sénat.*

*On ne peut, en aucun cas, sélectionner les propositions qui sont votées et celles qu'on juge irrecevables. La qualité du débat démocratique, de la transparence des échanges et de l'authenticité de l'écoute en dépendent.*

La rectrice cède la parole à la secrétaire générale pour répondre à la question.

La secrétaire générale remercie la sénatrice Séchin pour la question de gouvernance soulevée en lien avec la dernière réunion du Sénat et plus précisément lors de la discussion qui portait sur les Statuts et règlements.

Réponse de la secrétaire générale :

De façon générale, le Code Morin prévoit effectivement que lorsqu'une proposition ou un amendement sont sur la table, la procédure à suivre est : Proposition, appui, débat et vote. Ce genre de proposition n'a pas besoin d'un avis de motion. Dans ce cas la proposition ou le contenu qui font l'objet de la proposition peuvent être édités en pleine séance.

Mais, il arrive qu'il y ait des exceptions à cette règle. C'était le cas lors de la réunion du Sénat du jeudi 25 janvier 2024.

La sénatrice Mélanie Cwikla a bien fait de soulever le point d'ordre en faisant référence à l'article 11.2 des Statuts et règlements selon lequel « le Sénat peut en tout temps, varier, amender ou abroger ces règlements à condition de donner un avis de réunion d'au moins quatorze (14) jours et de faire circuler avec l'avis de réunion le texte des changements proposés ».

Dans ce cas, puisqu'un préavis de quatorze jours est requis dans les Statuts et règlements de l'Université de Saint-Boniface, ni la proposition ni les amendements ne pouvaient être recevables.

Donc la proposition « *Que le Sénat adopte des Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface, tel que modifié* » n'était pas recevable, car l'envoi des modifications proposées au texte des Statuts et règlements n'a pas été envoyé 14 jours avant la réunion.

De plus, puisque les modifications proposées aux Statuts et règlements doivent être envoyées 14 jours avant la réunion, voici ce qui explique pourquoi l'amendement que sénateur Gosselin souhaitait faire aux statuts et règlements n'était pas recevable. Ceci explique aussi pourquoi nous devons ramener les points soulevés par les Sénateurs lors du débat du 25 janvier dernier au Bureau de direction pour procéder à une éventuelle révision des Statuts et règlements.

C'est toujours le devoir de la présidence de l'assemblée de déterminer que les propositions sont recevables ou irrecevables en respectant les pouvoirs du Sénat, les statuts et règlements, et les exigences du Code Morin, notre guide de procédures.

Le sénateur Patrick Noel invoque un point d'ordre en indiquant que le courriel de la sénatrice Séchin n'était pas une question. La secrétaire générale confirme qu'elle a accepté le courriel reçu de la sénatrice Séchin comme une question pour la période de questions.

Le sénateur Noël est d'accord que la proposition était nulle et sans valeur, que la réponse est bonne mais qu'elle a été faite en rétrospective.

**Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES**

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences  
Le doyen partage son rapport écrit et cite que la communauté municipale de Riel a décidé de nommer une rue en honneur d'Ibrahima Diallo.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles  
Rapport reçu à titre d'information.
- F3. École technique et professionnelle  
Rapport reçu à titre d'information.
- F4. Division de l'éducation permanente  
Rapport reçu à titre d'information. La directrice de la Division de l'éducation permanente partage une réalisation importante qui découle de l'état des lieux pour assurer une transition avec succès vers le postsecondaire en français. L'Université travaille avec la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) depuis quelques années pour mettre en place le cours Introduction à l'université comme cours à double reconnaissance de crédits.

**Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**

- G1. Bureau de direction  
La présidente du Bureau de direction, Sophie Bouffard, partage que le Bureau de direction s'est rencontré à nouveau pour étudier les Statuts et règlements du Sénat de l'Université et plus spécifiquement l'article 8. Elle partage à haute voltige les changements qui y sont proposés.

**SÉNAT-150224-4 PROPOSITION : Jude Gosselin / Mélanie Cwikla**

Que le Sénat adopte les Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface, tels que modifiés, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

La rectrice présente un sommaire des modifications proposées, à l'exception de l'article 8.

Une discussion s'ensuit, notamment sur le souhait formulé par le sénateur Bezzahou, président du Comité d'appel, que le quorum du Comité d'appel puisse inclure deux membres de la population étudiante. La rectrice partage qu'il faudrait que ce changement proposé soit apporté au Bureau de direction et envoyé de nouveau au Sénat avec 14 jours d'avis.

La sénatrice Desmarais demande s'il y a une mise à jour sur la période de question. La rectrice explique que ceci a été discuté au Bureau de direction et qu'elle offrira une réponse avant de conclure la réunion.

La rectrice repasse ensuite les changements proposés à l'article 8.

Une discussion s'ensuit, notamment sur le quorum recommandé, la définition accordée au concept d'urgence, le mécanisme en place qui assure que le Sénat a la capacité de défaire une décision prise par le Bureau de direction ainsi que le moment dans l'année où les membres de ce comité seront nommés.

Le proposeur et l'appuyeur sont d'accord de modifier la proposition principale pour que les Statuts et règlements du Sénat soient adoptés tels que proposés, mais à l'exception de l'article 9.3.

**SÉNAT-150224-5** **PROPOSITION AMENDÉE** : Jude Gosselin / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les Statuts et règlements du Sénat de l'Université de Saint-Boniface, tels que modifiés, à l'exception de l'article 9.3, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

ADOPTÉE

Christian Violy quitte l'assemblée à 12 h 41.

Nous discuterons à nouveau de la composition du Comité d'appel à la prochaine réunion du Sénat.

G2. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche  
Rapport reçu à titre d'information.

G3. Comité d'études des cours et des programmes  
Dans l'absence de Carmen Roberge, présidente du Comité de mérite, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'une proposition n'avait pas été soumise par le Comité d'études des cours et des programmes lors de la dernière réunion du Sénat.

**SÉNAT-150224-6** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Marie-Élaine Desmarais

Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours EDUA 5801 *Introduction à la recherche en éducation* et EDUA 5701 *Psychologie sociale de l'éducation*; telle que soumise par la Faculté d'éducation et qu'elle soit recommandée au Sénat pour approbation et mise en vigueur en septembre 2024 sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

**Section H :** **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**  
Aucun rapport.

**Section I :** **HUIS CLOS**

**Section J :** **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**  
J1. Rapport de la réunion du 7 février 2024  
Aucun rapport.

**Section K :** **AFFAIRES NOUVELLES**

**Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Avant de clore la réunion, la rectrice indique que le Bureau de direction a discuté de la période de questions et qu'elle avait besoin de prendre le temps de comprendre l'historique de ce point à l'ordre du jour. Elle voit l'importance de pouvoir poser des questions de clarification en réaction aux réponses offertes dans le cadre de la période de questions.

Elle partage aussi que la dernière réunion du Sénat l'a beaucoup interpellée et qu'elle est surprise de constater que notre Sénat n'a pas l'habitude de se pencher sur des thématiques plus générales de nature académique ou pédagogique. Elle invite les membres du Sénat à lui écrire pour lui proposer des points de discussion qui relèvent du mandat confié au Sénat et qui portent idéalement sur un élément transversal. Ces thématiques pourraient être abordées à une prochaine réunion du Sénat.

Frédéric Jubinville quitte l'assemblée à 12 h 46.

**Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Marie-Élaine Desmarais propose la levée de la séance à 12 h 48.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi